

Fiche d'information Communication commerciale

NN (L) Emerging Europe Equity

Société de gestion : NN Investment Partners B.V.



Notations de Morningstar 31/01/2022. Plus d'informations : voir le lexique.

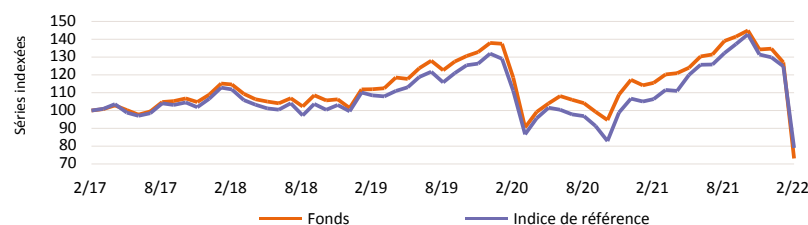
Politique d'investissement

Les investisseurs doivent noter que, par rapport aux attentes de l'Autorité des Marchés Financiers, ce compartiment présente une communication disproportionnée sur la prise en compte de critères extra-financiers dans sa politique d'investissement.

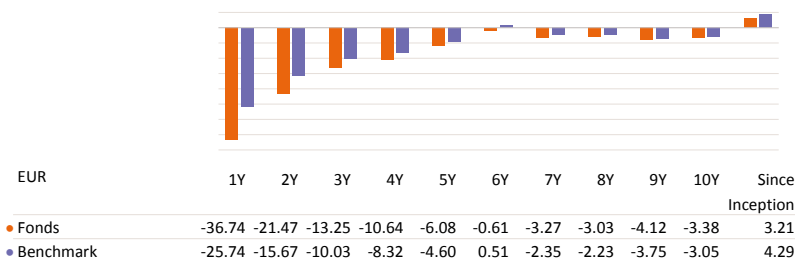
Le fonds investit dans des sociétés établies, cotées ou négociées dans les pays émergents d'Europe. Le fonds a recours à une gestion active pour cibler les sociétés les plus prometteuses des marchés d'Europe centrale, dans le cadre de laquelle des limites de déviation par rapport à la valeur de référence sont appliquées au niveau des actions, des pays et des secteurs. Sa composition au niveau des titres individuels diffèrera donc sensiblement de celle de la valeur de référence. Notre objectif est de dépasser la performance de la valeur de référence MSCI Emerging Europe 10/40 NR sur plusieurs années. La valeur de référence constitue une large représentation de notre univers d'investissement. Le fonds peut également inclure des investissements en titres ne relevant pas de l'univers de la valeur de référence. Le processus de sélection des titres du fonds repose sur une analyse fondamentale qui combine la sélection d'actions individuelles (approche bottom-up) à l'analyse du potentiel économique des pays dans lesquels le fonds peut investir (approche top-down). Vous pouvez vendre votre participation dans le fonds chaque jour (ouvrable) où la valeur des parts est calculée, quotidiennement dans le cas présent. Le fonds n'a pas vocation à verser de dividende. Les bénéfices seront intégralement réinvestis.

* La politique d'investissement est reprise intégralement des Informations clés pour l'investisseur (KIID). Le capital et/ou le rendement n'est/ne sont pas garanti(s) ni protégé(s).

Performances (% net) passées *



Performance annualisée (% net) *



Données au 28/02/2022

Informations clés

Type de fonds	Actions
Type de part	X Capitalisation
Devises de la part	EUR
Code ISIN	LU0113311731
Code Bloomberg	INGEEQX LX
Code Reuters	LU0113311731.LUF
Code Telekurs	1102610
Code WKN	541108
Code Sedol	-
Classification SFDR	Article 8
Domicile	LUX
Indice de référence	MSCI Emerging Markets Europe 10/40 (NR)
Fréquence de la VNI	Daily

Informations sur le fonds

Lancement du compartiment	10/12/2001
Lancement de la part	10/12/2001
Date d'échéance du compartiment	Indéterminée
Souscription minimale	partager 1
Valeur nette d'inventaire (VNI)	EUR 38.83
VNI du mois précédent	EUR 67.49
Max. sur 1 an (26/10/2021)	EUR 78.93
Min. sur 1 an (28/02/2022)	EUR 38.83
Actifs du fonds (mio)	EUR 19.25
Actifs de la part (mio)	EUR 8.52
Valeur nette totale des investissements (mios)	EUR 19.28
Nombre d'actions en circulation	219,321

Frais

Frais courants	2.40%
Commission de gestion annuelle	2.00%
Commission de service fixe	0.35%
Frais d'entrée (max.)	5.00%
Frais de sortie	-

Top 10 des positions

BEFESA SA	9.62%
GAZPROM	7.08%
MYTILINEOS SA	5.94%
MO-BRUK SA	5.55%
ALPHA SERVICES AND HOLDINGS SA	5.49%
JSC HALYK SAVINGS BK OF KAZAKHSTAN	4.63%
NK LUKOIL	4.08%
NESTE	3.82%
TERNA ENERGY SA	3.60%
OMV AG	3.45%

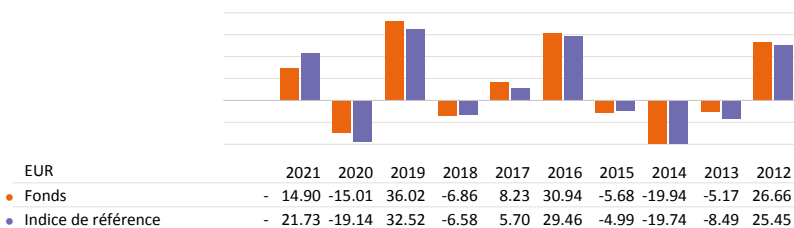
Avertissement légal

Veuillez consulter l'avertissement légal à la fin du document. Données de performance fournies par NN Investment Partners.

Fiche d'information

NN (L) Emerging Europe Equity

Performance par année civile (% net) *



* Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Le calcul a intégré l'ensemble des frais et charges engagés au niveau du Fonds, à l'exception des frais d'entrée. Le cas échéant, les frais de dépositaire engagés réduisent également l'évolution de la valeur.

Statistiques

EUR	1 an	3 ans	5 ans
Volatilité	43.55	33.27	27.07
Ratio de Sharpe	-0.83	-0.38	-0.20
Alpha	-10.38	-2.65	-1.08
Beta	1.09	1.01	0.99
R-carrée	0.97	0.95	0.95
Ratio d'information	-1.35	-0.42	-0.23
Tracking Error	8.17	7.59	6.30
VaR (95% annualisé)			32.46%

La VaR (Value at Risk) est un indicateur statistique mesurant la perte annuelle maximum qui peut être encourue dans un certain intervalle de confiance.

Indicateur de risque et de rendement

SRRI	Risque plus faible - Rendement potentiellement plus faible				Risque plus élevé - Rendement potentiellement plus élevé			
	1	2	3	4	5	6	7	
Risque								

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur, peuvent ne pas être une indication fiable du profil de risque futur de ce fonds. Il n'y a aucune garantie que l'indicateur de risque restera inchangé, il peut changer au fil du temps. La catégorie de risque la plus faible ne signifie pas que l'investissement est sans risque.

Ce fonds fait partie de la catégorie 6 en raison du comportement du produit pendant la période de mesure. Le risque de marché global, compte tenu des performances passées et de l'évolution potentielle future des marchés, associé aux actions et/ou aux instruments financiers utilisés pour atteindre l'objectif d'investissement, est considéré comme élevé.

Différents facteurs exercent une influence sur ces instruments financiers. Ceux-ci incluent, entre autres, l'évolution des marchés financiers et de la situation économique des émetteurs de ces instruments financiers, eux-mêmes tributaires de la situation de l'économie mondiale en général, ainsi que du contexte politique et économique de chaque pays. Le Compartiment supporte un risque de liquidité élevé. Les risques de liquidité peuvent survenir lorsqu'un investissement sous-jacent spécifique est difficile à vendre. Par ailleurs, les fluctuations des devises peuvent également affecter considérablement la performance du Compartiment. La concentration des investissements dans une seule zone géographique est plus risquée que l'investissement dans des zones géographiques différentes. Il est impossible de garantir que l'investisseur récupérera le montant initialement investi.

Données au 28/02/2022

Répartition par pays

Russie	28.25%
Grèce	20.69%
Pologne	10.40%
Turquie	10.02%
Espagne	9.62%
Kazakhstan	6.32%
États-Unis	5.01%
Finlande	3.82%
Autriche	3.45%
Hongrie	1.70%
Autres	0.71%

Répartition par devise

EUR	42.83%
RUB	23.44%
USD	12.13%
TRY	10.02%
PLN	8.97%
Autres	2.61%

Répartition sectorielle

Énergie	24.68%
Industrie	23.60%
Sociétés Financières	23.17%
Services Publics	11.89%
Matériaux	4.05%
It	3.28%
Télécommunications	3.12%
Consommation Discrétionnaire	2.28%
Soins De Santé	1.70%
Biens De Consommation De Base	1.51%
Autres	0.71%

Autres parts

R Distribution	EUR	LU1673810146
R Capitalisation	EUR	LU1673810062
P Distribution	EUR	LU0109226075
P Capitalisation	EUR	LU0109225770
I Capitalisation	EUR	LU0109225184

Avertissement légal

Veuillez consulter l'avertissement légal à la fin du document. Données de performance fournies par NN Investment Partners.

Fiche d'information

NN (L) Emerging Europe Equity

Avertissement légal

Ce document est une communication commerciale. Cette communication commerciale a été préparée uniquement à titre indicatif et ne constitue pas une offre, et plus particulièrement un prospectus, ou une invitation quelconque à négocier, acheter ou vendre tout titre ou à participer à toute stratégie de négociation ou à la fourniture de services d'investissement ou de recherche d'investissement. Les informations présentes dans cette communication commerciale ne peuvent être considérées comme des conseils fiscaux ou légaux.

Les fonds luxembourgeois mentionnés dans ce document sont des compartiments de SICAV (Société d'investissement à capital variable) établies au Luxembourg. Ces SICAV sont dûment autorisées par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) au Luxembourg. Le compartiment et la SICAV sont enregistrés auprès de la CSSF. Toutes les valeurs de performances non mentionnées dans la devise du fonds ont été calculées par conversion. Les performances sont calculées sur la base de la valeur nette d'inventaire par part : VNI-VNI (à l'exclusion de tout droit d'entrée ; distributions réinvesties), avec revenus réinvestis. Si un fonds investit à l'étranger, sa valeur peut fluctuer en raison du taux de change. Les frais récurrents sont la somme de toutes les commissions et les coûts facturés de manière récurrente sur l'actif moyen des fonds (frais d'exploitation). La valeur est exprimée en pourcentage de l'actif du fonds. Sauf mention contraire, toutes les données sont non auditées.

Tout investissement comporte des risques. Veuillez noter que la valeur de tout investissement peut augmenter ou diminuer et que les performances passées ne sont pas indicatives des résultats futurs et ne doivent en aucun cas être considérées comme telles. Le prix des Parts ainsi que le rendement y afférent peut évoluer à la hausse ou à la baisse et n'est pas garanti. Il est possible que les investisseurs ne récupèrent pas le montant de départ investi. La volatilité des taux de change constitue un risque supplémentaire. Il est déconseillé aux investisseurs de baser leurs décisions d'investissement sur le présent document. Lisez le prospectus avant d'investir. La valeur de vos investissements dépend notamment des fluctuations des marchés financiers. En outre, chaque fonds est assorti de risques spécifiques. Lors de la décision d'investir dans un fonds, il convient de prendre en compte toutes les caractéristiques, tous les objectifs et tous les risques associés d'un fonds, tels qu'ils sont décrits dans le prospectus.

Le prospectus et le Document d'information clé pour l'investisseur (DICI) (le cas échéant), les informations concernant les aspects du fonds liés à la durabilité (comme la classification SFDR), ainsi que d'autres documents légalement requis relatifs au fonds (contenant des informations sur le fonds, les coûts et les risques encourus) sont disponibles sur le site Internet suivant : www.nnip.com (à la rubrique Documents) dans les langues pertinentes des pays où le fonds est enregistré ou notifié à des fins de commercialisation. NN Investment Partners B.V. peut décider de mettre fin aux dispositions prises en vue de la commercialisation du Fonds conformément à l'article 93a de la Directive OPCVM et à l'article 32a de la Directive AIFM, telles que transposées en droit néerlandais dans les articles 2:121ca et 2:124.0a Wft. Des informations sur les droits des investisseurs et les mécanismes de recours collectifs sont disponibles sur le site Internet suivant : www.nnip.com (à la rubrique Politique).

Cette communication commerciale n'est pas destinée aux Ressortissants américains et ne doit pas être utilisée par ces derniers, tel que défini dans la Règle 902 de la Réglementation S de la Loi américaine sur les valeurs mobilières de 1933. En outre, cette communication n'est pas destinée et ne doit pas être utilisée dans le but de solliciter la vente d'investissements ou la souscription de titres dans des pays où cela est interdit par les autorités ou la législation compétentes. Cette communication commerciale n'est pas destinée aux investisseurs des juridictions au sein desquelles le fonds n'est pas autorisé ou au sein desquelles l'offre est restreinte.

Bien qu'une attention particulière ait été portée à la rédaction du présent document, son exactitude ou son exhaustivité ne peut faire l'objet d'aucune garantie ou déclaration, implicite ou explicite. Toute information fournie dans le présent document peut être sujette à modification ou mise à jour sans avis préalable. Ni NN Investment Partners B.V., ni NN Investment Partners Holdings N.V., ni aucune autre société au sein de sa structure de propriété, ni aucun de leurs administrateurs ou employés ne peuvent être tenus responsables, directement ou indirectement, eu égard à la présente communication commerciale.

L'utilisation des informations contenues dans cette communication commerciale se fait aux risques du lecteur. Cette communication commerciale et les informations qu'elle contient ne peuvent être copiées, reproduites, distribuées ou transmises à toute autre personne que le destinataire sans l'accord écrit préalable de NN Investment Partners B.V. Toutes les plaintes découlant ou se rapportant aux conditions générales de cet avis de non-responsabilité sont régies par la loi néerlandaise.

Note de bas de page

Les 10 principaux titres en portefeuille ne comprennent pas les liquidités ni les liquidités synthétiques. Les répartitions de portefeuille (si disponible) sont calculées en incluant les liquidités et les liquidités synthétiques. Les liquidités comprennent les dépôts, les garanties en espèces, les contrats de change au comptant, les contrats de change à terme et les autres actifs liquides comme les montants à recevoir ou provisionnés. Si une répartition comprend des instruments dérivés, le montant des liquidités synthétiques comprend les compensations au comptant des instruments dérivés.

Pour plus d'informations sur les caractéristiques environnementales et sociales promues par le fonds, consultez notre page SFDR sur nnip.com.

Fiche d'information

NN (L) Emerging Europe Equity

Lexique

Actifs de la part (mio) : Le total des actifs sous gestion pour une catégorie d'actions.

Actifs du fonds (mios) : Actifs sous gestion de toutes les catégories d'actions d'un fonds.

Alpha : L'alpha est un taux de rendement supplémentaire - par le biais d'une gestion active - d'un fonds, supérieur ou égal au rendement de l'indice de référence. En cas d'alpha positif, le fonds a enregistré une performance supérieure à celle de l'indice de référence.

Bêta : Le bêta indique la volatilité d'un fonds par rapport au marché dans son ensemble.

Capitalisation : Les fonds de capitalisation réinvestissent automatiquement les bénéfices ou les dividendes pour accroître la valeur du capital initial. Ils ne versent donc pas de dividendes périodiques.

Commission de gestion annuelle : Les frais de gestion sont des frais annuels récurrents exprimés sous la forme d'un pourcentage. Vous ne devez pas payer ces frais au moment de l'achat de fonds. Ils sont retenus chaque année sur le rendement du fonds. Il s'agit d'une rémunération pour la gestion d'un fonds.

Commission de service fixe : Pour compenser les frais réguliers et/ou courants.

Compartiment : Une sicaav ou fonds commun de placement peut se composer de différents compartiments qui ont chacun leur propre politique d'investissement. Chaque compartiment doit être considéré comme une entité distincte. L'investisseur n'a droit qu'au patrimoine et au produit du compartiment dans lequel il a investi.

Devise de la part : Devise de la valeur nette d'inventaire. Dans un même compartiment, les classes d'actions peuvent exister dans diverses devises.

Distribution : Les fonds de distribution versent périodiquement (généralement annuellement) un dividende, s'ils ont réalisé des résultats positifs au cours de l'année écoulée. Le dividende n'est cependant pas fixé à l'avance et est déterminé par le fonds lui-même. Il peut donc varier sensiblement d'une année à l'autre.

Droit applicable du pays : Le domicile ou le pays d'établissement est le pays dans lequel un fonds de placement a élu domicile. Celui-ci peut avoir des conséquences importantes pour la fiscalité.

Duration : Mesure de la sensibilité des taux des cours obligataires. Plus la durée moyenne résiduelle des obligations du fonds est longue (= duration élevée), plus les cours des obligations réagissent fort à un changement de taux. Le cours d'une obligation baisse en cas de hausse des taux d'intérêt et inversement.

Duration moyenne pondérée : La duration moyenne pondérée est exprimée en nombre d'années, pondérée par le poids des titres en portefeuille et permet également d'estimer la sensibilité du fonds monétaire aux taux d'intérêt. Plus la duration moyenne pondérée est élevée, plus l'impact d'un changement de taux d'intérêt sur le cours du portefeuille est important.

Equities : Actions.

Fixed Income : Obligations.

Fonds : Le terme « Fonds » est utilisé fréquemment pour désigner un Organisme de placement collectif (OPC). Le terme peut se rapporter à un compartiment d'une sicaav belge, à un compartiment d'une sicaav luxembourgeoise, à un fonds commun de placement ou à un compartiment d'un fonds commun de placement. L'investissement promu concerne l'acquisition de parts ou d'actions d'un fonds, et non d'un actif sous-jacent dans lequel le Fonds investit.

Frais courants : Total des frais annuels récurrents liés à un fonds de placement, exprimé en pourcentage. Ils se composent généralement d'un droit de gestion, de frais administratifs, de frais de publication, etc.

Frais de conversion (max.) : Les frais de switch ou de conversion sont des frais qui peuvent être liés à la transition d'un fonds à un autre. Ces frais sont à charge de l'investisseur.

Frais de garde : Rémunération facturée par une institution financière à ses clients pour garder des valeurs mobilières.

Frais de sortie : Il s'agit de frais uniques qui peuvent être facturés lorsque vous voulez sortir d'un fonds de placement.

Frais d'entrée (max.) : Frais uniques facturés en cas d'achat d'un fonds de placement. Ils sont généralement exprimés en un pourcentage du capital investi. En cas de frais d'entrée maximaux, le pourcentage indiqué ne peut être dépassé.

Indicateur de risque et de rendement : Il s'agit du SRRI (Synthetic Risk Return Indicator - Indicateur synthétique de risque et de performance). Il représente le score de risque légalement obligatoire d'un compartiment, exprimé sur une échelle de 1 (risque faible, rendement potentiellement inférieur) à 7 (risque élevé, rendement potentiellement supérieur). Le calcul repose sur la volatilité d'un compartiment et tient compte ainsi de la mobilité dans le marché. Le calcul de cette volatilité tient compte par défaut des 5 années antérieures.

Indice de référence : Mesure objective, définie à l'avance, à laquelle les rendements d'un fonds de placement sont comparés.

Max. sur 1 an (jj/mm/aaaa) : Représente le cours le plus élevé du fonds au cours de l'année écoulée et la date à laquelle il l'a atteint.

Min. sur 1 an (jj/mm/aaaa) : Représente le cours le plus bas du fonds au cours de l'année écoulée et la date à laquelle il l'a atteint.

Money Market : Monétaire.

Multi Asset : Multi Asset.

Notation de Morningstar à 3 ans : Notation (quantitative) calculée sur une période de 3 ans et tenant compte des rendements obtenus dans le passé et des fluctuations du cours.

Notation de Morningstar à 5 ans : Notation (quantitative) calculée sur une période de 5 ans et tenant compte des rendements obtenus dans le passé et des fluctuations du cours.

Notation globale de Morningstar : La notation globale de Morningstar est une moyenne pondérée des notations distinctes.

Notations de Morningstar : Morningstar est un fournisseur indépendant d'analyses d'investissement. La notation Morningstar est une évaluation quantitative de la performance passée d'un fonds tenant compte du risque et des coûts imputés. Elle ne tient pas compte d'éléments qualitatifs et est calculée sur base d'une formule (mathématique). Les fonds sont classés par catégorie et comparés à des fonds similaires, sur base de leur score et ils reçoivent une à cinq étoiles. Dans chaque catégorie, les 10% de tête reçoivent 5 étoiles, les 22,5% suivants 4 étoiles, les 35% suivants 3 étoiles, les 22,5% suivants 2 étoiles, et les derniers 10% reçoivent 1 étoile. La notation est calculée mensuellement sur base des performances historiques sur 3, 5 et 10 ans et ne prend pas en compte le futur.

Obligations à taux variable : Les 'floating rate notes' sont des obligations offrant un taux variable

R-carrée : Mesure la relation entre le portefeuille et l'indice de référence et fournit un aperçu de la comparabilité de l'investissement du portefeuille par rapport à l'indice de référence sélectionné. Un chiffre proche de 1 représente une forte comparabilité, tandis que les chiffres proches de zéro ne sont pas comparables.

Rating de crédit moyen : Le « rating de crédit moyen » du fonds est basé sur la notation de crédit moyenne des placements du fonds. Au niveau des fonds sous-jacents, le rating moyen est calculé en utilisant les ratings de Moody, Fitch et S&P. La composition est calculée sous forme de moyenne en fonction de la disponibilité. Ce rating agrégé est calculé pour les placements obligataires. Les ratings vont de 'élevé' ('AAA' et 'AA') à 'moyen' ('A' et 'BBB') et 'faible' ('BB', 'B', 'CCC', 'CC' et 'C').

Ratio d'information : Indice de référence pour le risque de rendement lors de l'évaluation de la performance d'un fonds. Plus le ratio d'information est élevé, plus le taux de rendement atteint par unité de risque est élevé.

Ratio de Sharpe : Le Ratio de Sharpe indique la performance d'un fonds après correction par rapport aux risques. Plus le Ratio de Sharpe est élevé, plus la performance d'un fonds est corrigée par rapport aux risques.

Rendement : Indique la manière dont la valeur d'un fonds de placement a augmenté (ou baissé) au cours de la période indiquée. Le rendement tient compte des frais courants, mais pas des éventuels frais d'entrée et de sortie et des taxes.

Répartition des ratings : La solvabilité des obligations est évaluée par des agences de notation indépendantes telles que Standard&Poors, BarCap & Fitch et Moody's. Les ratings vont de 'élevé' ('AAA' et 'AA') à 'moyen' ('A' et 'BBB') et 'faible' ('BB', 'B', 'CCC', 'CC' et 'C'). Les obligations investment grade (ratings 'AAA' jusqu'à 'BBB') affichent généralement un risque plus faible que les obligations avec un rating 'BB' jusqu'à 'C', qui sont des obligations risquées.

Classification SFDR : Le Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) vise à fournir davantage de transparence en ce qui concerne la manière dont les acteurs des marchés financiers intègrent les risques et les opportunités en matière de durabilité dans leurs décisions et recommandations d'investissement. Le SFDR introduit un système de classification avec de nouvelles exigences en matière d'information pour certains produits financiers : Article 6 – produits qui intègrent des risques de durabilité dans le processus d'investissement. Ces fonds ne font pas la promotion de caractéristiques environnementales, sociales ou de bonne gouvernance, et ils n'ont pas non plus pour objectif l'investissement durable. Article 8 – produits favorisant les caractéristiques environnementales et sociales. Article 9 – produits ayant pour objectif l'investissement durable.

Sicav : Sicav est l'abréviation de « Société d'investissement à capital variable ». Il s'agit d'une personne morale, généralement une société anonyme. Une sicav présente la particularité spécifique de pouvoir augmenter son capital en permanence et sans formalités en émettant de nouvelles actions, ou inversement de pouvoir diminuer son capital en rachetant des actions existantes.

Souscription minimale : Représente le montant ou le nombre minimum de parts à investir dans le compartiment.

Structured : Produits structurés.

Swing factor : Le Swing Pricing a pour objectif de réduire l'effet de dilution engendré lorsque des mouvements significatifs dans un compartiment contraignent son gestionnaire à vendre ou acheter les actifs sous-jacents du compartiment. Ces opérations génèrent des frais des transactions et des taxes, qui impactent la valeur du fonds ainsi que tous ses investisseurs. Dans le cadre du Swing Pricing, et lorsque les flux en capitaux dépassent un certain seuil, la valeur nette d'inventaire du compartiment concerné est ajustée d'un montant (le « Swing Factor »). Ce montant est destiné à compenser les frais de transaction prévus résultant de la différence entre les entrées et les sorties de capitaux. Pour plus d'informations et des chiffres actuels, vous pouvez consulter le site nnip.be, à la rubrique 'Politique' sous 'A propos de nous'.

Taxe sur les opérations de bourse : Taxe boursière payée sur la valeur nette d'inventaire, exprimée en pourcentage. La taxe boursière ou taxe sur les opérations de Bourse (TOB) est une taxe que votre banque ou société boursière vous facturera lors de l'achat ou de la vente de fonds de placement. Si vous achetez des actions ou des obligations au moment de leur émission, vous ne paierez pas de taxe boursière.

Tracking Error : Écart-type entre les rendements mensuels d'un fonds et son indice de référence.

Type de fonds : Indique le type de fonds : fonds d'actions, fonds obligataire, money market ou fonds monétaire, fonds structuré (assorti de l'une ou l'autre forme de protection du capital) ou fonds multi-actif ou mixte.

Valeur nette d'inventaire (VNI) : La valeur nette d'inventaire ou VNI est le prix ou le cours d'un compartiment de fonds. La VNI est calculée en additionnant la valeur de tous les produits dans lesquels le fonds investit, puis en la divisant par le nombre d'actions en circulation.

Valeur nette totale des investissements (mios) : Investissements sous gestion de toutes les catégories d'actions d'un fonds.

VaR : La valeur à risque calcule la perte potentielle maximale encourue par un fonds sur une période d'un an, pour un niveau de sécurité de 95 %.

Volatilité : La volatilité indique la probabilité qu'un taux fluctue dans une fourchette donnée au cours de la période à venir. En cas d'écart-type significatif (= forte volatilité), nous parlons d'un large éventail de résultats possibles.

Yield to Maturity : Le rendement à l'échéance correspond au rendement d'un investissement obligataire s'il est conservé jusqu'à la fin de l'échéance.

Yield to Worst : Le Yield to Worst est le rendement le plus faible d'un investissement dans une obligation remboursable de façon prématurée, sans que l'émetteur de l'obligation ne soit en cessation de paiement.